



AVRIL 2020

Edito



L'urgence sanitaire ayant interrompu le processus d'élection du nouveau maire, dans l'intervalle, c'est le maire anciennement élu qui assure la gestion des affaires de la commune. Aux alentours du 23 mai, nous devrions en savoir un peu plus.

Dans l'attente et en complément des informations disponibles sur le site internet de la commune et les différents liens à votre disposition, la parution d'un bulletin municipal nous paraît nécessaire au maintien du lien qui nous unit depuis des années.

Vous y trouverez les informations utiles et pratiques pour traverser au mieux cette crise. Dans l'attente, gardez le moral, respectez et faites respecter les gestes « barrière » préconisés.

Avec de la patience et en faisant preuve de responsabilité, des jours meilleurs nous attendent.

Prenez soin de vous.

Le Maire
Claude CASTANET

PENDANT LE CONFINEMENT, LES SERVICES MUNICIPAUX SONT TOUJOURS PRÉSENTS

Le service technique assure un service minimum sanitaire pour le réseau d'assainissement et depuis le 20 avril, une reprise progressive de l'activité en respectant toutes les recommandations sanitaires.

Le service administratif est assuré par une présence au secrétariat et le télétravail. Les mails, courriers et appels téléphoniques sont également traités.

Le lien avec la mairie est assuré par messagerie :

mairie-aigremont30@orange.fr

ou par téléphone au **04.66.83.00.80** entre 14H30 et 16H30

Le Site internet est mis à jour régulièrement : www.aigremont-gard.fr

La bibliothèque reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

COVID-19

Durant cette période de confinement maintenue et prolongée **jusqu'au lundi 11 mai 2020**, il est **impératif de respecter l'ensemble des mesures et consignes sanitaires**. Ci-dessous deux liens vous permettant d'accéder aux fiches de recommandations en matière **d'hygiène à domicile**, mises en ligne sur les pages régionales du site du service public d'information en santé « **sante.fr** » :

1 - Hygiène à la maison : recommandations durant la période d'épidémie COVID 19 :

sante.fr/actualites/hygiene-la-maison-recommandations-durant-la-period-depidemie-covid-19

2 - Pour les mesures d'hygiène pour les patients COVID + et leur entourage à domicile :

sante.fr/actualites/mesures-dhygiene-pour-les-patients-covid-et-leur-entourage-domicile

Nous vous rappelons que **le respect de ces mesures sanitaires est essentiel pour le bien de toute la population**. Ensemble, faisons preuve de rigueur et d'un peu de patience et nous y arriverons.

Complémentairement aux sites internet de la mairie et de la préfecture vous pouvez également consulter celui de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol qui est également mis à jour régulièrement : www.piemont-cevenol.fr

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ECOLES

Dans son allocution télévisée du lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé le 11 mai comme date de déconfinement et de réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées.

Le lendemain, le Ministre de l'éducation nationale indiquait la mise en œuvre d'une consultation nationale déclinée au niveau régional avec l'ensemble des acteurs du secteur scolaire, du secteur de la santé et des institutionnels pour préparer un plan de réouverture. Au regard des inquiétudes émises, il annonçait le caractère non obligatoire du retour en classe le 11 mai pour les élèves.

Après ces diverses annonces, Gilles TRINQUIER Président du SIRP a fait part au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de nos inquiétudes liées à cette reprise.

Lors de sa conférence de presse du dimanche 19 avril, le Premier Ministre a confirmé que les écoles rouvriront progressivement (diverses hypothèses sont envisagées). Il a également indiqué que ce sera à l'issue de la concertation en cours (d'ici 15 jours), que nous connaissons les modalités de mise en œuvre de ce plan de **réouverture progressive**.

TRAVAUX

Vu les mesures sanitaires associées au manque d'approvisionnement en matières premières par les entreprises, les travaux relatifs au réseau d'alimentation en eau potable au cœur des circulades sont reportés tout comme les travaux de mise en discrétion des réseaux secs prévus dans le quartier des Baraquettes.

CONTACTS UTILES

COMMERCE :

- L'Épicerie reste ouverte tous les jours de 7H30 à 12H30.

PRODUCTEURS LOCAUX :

- Vente d'asperges tous les jours de 9H à 12H au hangar de Laurent COURET à Antignargues.
- La Ferme des Leins à Moulézan (fruits et légumes). Sur place ou livraison sur Aigremont, contact : 06 60 19 37 24 ou site internet : lafermedesleins.fr

✚ **LA POSTE** informe que dans le GARD, 87 bureaux de poste seront ouverts la semaine du 20 au 24 avril dont ceux du secteur d'Aigremont :

- **Lédignan : jeudi et vendredi 9h-13h**
- St. Christol les A. : lundi au vendredi 9h-13h
- St. Génies de Mal. : lundi au vendredi 9h-13h
- Quissac : lundi et mardi 9h-13h

Ces points de contacts et leurs horaires d'ouverture, sont **susceptibles d'évoluer** en fonction de la crise sanitaire (présence des effectifs, mise en place et adaptation des mesures de protection, approvisionnement en fonds...). **Retrouvez en temps réel les bureaux ouverts et leurs horaires d'ouverture sur www.laposte.fr.**

✚ **BATIMENTS COMMUNAUX** : ils ont été désinfectés. Il est donc strictement interdit d'y pénétrer jusqu'à nouvel ordre.

✚ **DECHETTERIE DE SAINT-BENEZET** : elle est **FERMÉE AU PUBLIC** mais est **OUVERTE UNIQUEMENT AUX PROFESSIONNELS ET AUX COMMERÇANTS** depuis le 2 avril 2020 : **le mercredi matin de 8h à 12h**
Pour toute information ou question, vous pouvez contacter : **F. CAPALDI au 06 45 93 96 22 ou J. CASTALDI au 06 71 65 92 73.**

✚ **CONSIGNES DE TRI, COLLECTE** : pensez à adopter les gestes d'hygiène indispensables afin d'assurer la sécurité sanitaire des agents de collecte et de traitement des déchets.

En cette période de crise sanitaire, les centres de tri du département font le constat déroutant que d'importantes quantités de masques usagés, gants chirurgicaux et matériel médical sont retrouvés dans la collecte sélective.

ADOPTER LES BONS REFLEXES :

Nous vous rappelons que les masques, mouchoirs, essuie-tout, compresses à usage unique sont à jeter dans un sac soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères, comme le précise le communiqué du Ministère de la Transition Ecologique.

En aucun cas, ces objets ne doivent être jetés dans la poubelle bleue, destinée aux déchets recyclables.



Le service public de collecte des déchets fonctionne normalement.

Rappel pour notre commune :

Mercredi ordures ménagères et Jeudi tri sélectif. Pensez à sortir votre poubelle la veille.

MALTRAITANCE INTRAFAMILIALE, VIOLENCES CONJUGALES : en cette période de confinement qui instaure un huis-clos au sein des familles, il convient plus que jamais d'agir face aux violences conjugales et aux maltraitements intrafamiliaux dans certains foyers. Le traitement des affaires de violences est assuré par les juridictions pour les victimes et témoins de violences.

- Le **numéro d'urgence 119** et le site www.allo119.gouv.fr sont dédiés à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être, en cas de suspicion de maltraitements intrafamiliaux sur des enfants particulièrement fragilisés et invisibilisés durant cette période.
- Face à l'augmentation des violences conjugales depuis le début du confinement en France, le ministère de l'Intérieur ouvre ce mercredi 1er avril, un nouveau dispositif d'aide aux victimes, avec le 114. Un numéro d'alerte par SMS, lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit.

ARRÊTONS LES VIOLENCES

COVID-19 INFORMATION

VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES

17 En cas d'urgence, composer le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un SMS au 114, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.

3919 Composer le 3919 pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.

115 Composer le 115 (SAMU SOCIAL) pour obtenir un hébergement d'urgence.

! Plateforme de signalement en ligne erretonsviolences.gouv.fr ou www.service-public.fr pour orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique.

☎ Je trouve mon association locale : Afin d'apporter une réponse adaptée aux victimes de violences conjugales pendant cette période de confinement sanitaire, liste des associations et n° de téléphone à votre disposition sur le site www.gard.gouv.fr

119 Composer le 119, si vous êtes témoin, même auditif, de violence commise sur un enfant. Cela vaut également pour les enfants et adolescents en situation de risque pour eux même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.

PRÉFET DU GARD

AIDE AUX ENTREPRISES : Face à la situation exceptionnelle engendrée par l'épidémie de Coronavirus Covid-19, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol mobilise ses services et rejoint la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard pour accompagner les entreprises en difficultés à constituer leur dossier de demande d'aides financières.

La **CCI du Gard** a mis en place une **cellule de crise** avec une **équipe** d'une vingtaine de personnes qui **apporte des conseils et oriente les chefs d'entreprises** sur les différents **dispositifs d'aides** mis en place afin d'assurer un accompagnement pertinent.

Ce travail collectif permet de soutenir au plus près les acteurs du monde économique dans le cadre de cette crise sanitaire.

Service Développement Economique de la Communauté de Communes
06 84 44 76 43 et Dev-économique@piemont-cevenol.fr

CCI Gard - Cellule de crise
04 66 87 96 96 du lundi au vendredi de 8h30-12h et 13h-17h
et covid19@gard.cci.fr ou site internet : www.gard.cci.fr

URBANISME : Nous pouvons désormais recevoir et enregistrer les dossiers qui seront pré instruits par le service instructeur de la Communauté de Communes mais pas finalisés avant une reprise complète de l'activité par le service.

MANIFESTATIONS ANNULÉES : repas des chasseurs, ball-trap, cérémonie du 8 mai, fête votive.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

En raison du confinement, nous recevons les dossiers d'inscriptions uniquement par mail ou via la boîte aux lettres de la mairie.

Documents à fournir : Copie du livret de famille, carnet de santé (vaccins), justificatif de domicile, jugement de garde le cas échéant.